

CONDITIONS DE RÉSERVATION

1 / La propriété connue sous le nom de Moulin Morin est constituée de logements nommés "Kingfisher", "Heron", "Grenier", "Woodpecker", "Mallard" et "Mill House". Les propriétaires, Stéphane & Sandrine Huraux les proposent aux clients pour les locations de vacances.

2 / Pour réserver un ou plusieurs appartements de la propriété, le client doit remplir et signer le formulaire de réservation et le retourner au propriétaire en même temps que le dépôt initial de 30% du total de la location due. Pour profiter des 5% de réduction offerts pour le paiement intégral de la location, la totalité du montant doit être envoyé au moment de la réservation avec le formulaire, ainsi qu'avec le dépôt de garantie d'un montant de 300 €. Cette offre de rabais ne s'applique que lorsque la réservation est faite au moins 20 semaines avant le début des vacances. Après réception du formulaire de réservation et du dépôt de garantie, les propriétaires enverront au client une confirmation écrite (par courrier postal ou électronique) de la réservation. C'est l'acceptation formelle de la réservation.

3 / Pour tous séjours, le dépôt initial de 30% est payable lors de la réservation et est non-remboursable.

4 / Au moment de la réservation tous les clients doivent souscrire une police d'assurance voyage, qui devrait inclure l'annulation. Celle-ci permettra au client de récupérer les sommes non remboursables en cas d'annulation. L'assurance doit couvrir tous les membres du groupe ayant l'intention de résider à la propriété et offrir une couverture pour la responsabilité personnelle, d'accident, de blessure, de perte d'effets personnels etc

5 / Le solde de la location ainsi que le paiement pour des services supplémentaires requis doivent être reçus par le propriétaire au plus tard 8 semaines avant le début des vacances. Si le solde n'est pas reçu à la date d'échéance, le propriétaire se réserve le droit de relouer immédiatement la propriété. Pour toute réservation faite moins de 8 semaines avant le début du congé, le paiement intégral est exigé à la réservation.

6 / Chaque location (y compris les séjours de courte durée) doit être accompagnée d'un dépôt de garantie contre les dommages à la propriété ou de son contenu de 150 € par appartement loué. Le dépôt de garantie est payable en même temps que le solde de la réservation, c'est-à-dire 8 semaines avant le début du séjour. Le client est responsable des dommages causés excédant la valeur du dépôt de garantie et devra rembourser le propriétaire du coût des réparations et remplacements. Le dépôt sera retourné au client par la poste dans les 2 semaines suivant son départ, déductions faites pour les dégâts / réparations / frais de nettoyage.

7 / Le client s'engage à être un locataire responsable et à prendre soin de la propriété et de son contenu. Le client s'engage à laisser le logement dans un état de propreté et d'ordre à son départ. Le propriétaire ou toute autre personne habilitée se réserve le droit de retenir sur le dépôt de garantie le montant lié aux frais de nettoyage si le bien n'est pas rendu dans un état propre. Les frais de nettoyage seront facturés au taux de 20 € par heure.

8 / Le propriétaire ou toute autre personne habilitée se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un client à tout moment et sans préavis, si elles sont d'avis que la présence de ce(s) client(s) est préjudiciable à la propriété ou trouble le calme. Cela s'applique également aux invités du(des) clients. Dans ce cas, aucun remboursement de la location ou du coût du séjour ne sera effectué.

Conditions de Réservation

9 / Pour tous les séjours (y compris ceux de courte durée), l'arrivée est possible à partir de 17h00. Les départs ont lieu au plus tard à 10h30. Le propriétaire n'est pas tenu de mettre à disposition les appartements avant l'heure indiquée et les clients ne sont pas autorisés à rester dans la propriété après l'heure indiquée. Avant 17h00, les nouveaux arrivants n'ont pas accès à la propriété ou aux environs.

10 / Les animaux domestiques ne sont pas autorisés.

11 / Les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants, tant à l'intérieur de l'hébergement que dans le parc et les aires de jeux. Les parents doivent surveiller leurs enfants lors de l'utilisation de la piscine. Un ensemble de règles de la piscine est affiché à côté de la piscine et doivent être strictement respectées par toutes les personnes résidant (ou visitant) à la propriété. Le propriétaire ne sera pas tenu pour responsable de tout accident, blessure ou perte résultant du non-respect de ces règles par le client.

12 / Le client doit prévenir le propriétaire ou toute autre personne habilitée sans délai en cas de problème sur la propriété ou de panne d'équipement. Des dispositions pour la réparation et/ou le remplacement seront prises dès que possible.

13 / Il est interdit de dépasser le nombre maximal autorisé de personnes par logement. Ce nombre est indiqué sur nos supports de communication.

14 / En cas d'annulation d'un séjour par le client, le propriétaire doit être notifié par écrit. Si la notification écrite est reçue moins de six semaines avant le début du séjour, aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué. Si la notification écrite est reçue plus de six semaines avant le début du séjour, le remboursement du solde de la location sera versé uniquement si le propriétaire est en mesure de remplacer la perte de réservation par une réservation du même ordre. Les pertes ou les frais engagés par le propriétaire à la suite de l'annulation pour la relocation du gîte seront déduits du montant remboursable. Cette possibilité de remboursement s'applique uniquement au solde dû de la location et non pas au dépôt initial de 30% qui, comme indiqué précédemment, est non-remboursable.

15 / Le propriétaire ne doit pas être tenu pour responsable de tout accident ou dommage, quelle qu'en soit la cause (que ce soit à l'intérieur du logement ou à l'extérieur), à des clients ou invités d'un client. De même, il ne sera accepté aucune responsabilité pour la perte ou le vol de biens appartenant à un client ou ses invités.

16 / Le propriétaire ne peut être tenu responsable par le client de toute irrégularité ou de coupure temporaire de la fourniture des services publics à la propriété, ni à l'égard de toute défaillance de l'équipement. Le propriétaire ne peut être tenu responsable de toute perte, dommage ou inconvénient qui résulterait de mauvaises conditions météorologiques, catastrophes naturelles, grèves, guerre, émeutes, ou d'autres événements n'étant pas sous le contrôle du propriétaire.